

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 27 Janvier 2010

Sous la présidence de Monsieur Le Maire : Denis GUILLERMARD

Présents :

Mmes BEAUJEAN Françoise, BERNARD Mireille, DIEZ Evelyne, LAUDE Catherine, PERRIER Lysiane

Messieurs : GIRERD René, GROS Gilles, LEVEQUE Jean Marc, MOLTER François, RIGOTTIER-GOIS Denis, RUBAUD Pierre

Excusés ou absents : CURTIL Claudine, DAMIAN TISSOT Patrick, PEREIRA Thierry

Secrétaire de séance : Gilles GROS

ORDRE DU JOUR

INTERVENTION DE Mr ROCCO DEBONIS AU SUJET DU PROJET DE REHABILITATION DE LA GRANGE DE L'EPINE

Mr DEBONIS présente sa première étude qui a pour but d'évaluer la faisabilité de rénovation de ce bâtiment, afin d'en faire à terme une salle multiculturelle.

Mr DEBONIS nous informe que ce bâtiment offre de grande possibilité, même si un travail de reprise très important est à prévoir (Toiture, pierres de chaînage etc...)

En effet il serait tout à fait possible moyennant un certain nombre de travaux dans cette bâtisse classée « Remarquable », d'exploiter une surface d'environ 600 m².

A la suite de cet exposé, Mr GUILLERMARD et Mme BEAUJEAN, nous informent des premiers résultats de leur entrevue avec les représentants du Conseil Général.

Ce lieu pourrait être pressenti pour y faire vivre un projet autour de la promotion des musiques actuelles et de l'interdisciplinarité, lieu unique pour l'Avant Pays Savoyard.

En conclusion : Mr Le maire pense, qu'en préalable à toute nouvelle rencontre avec le conseil Général il faut que le conseil Municipal ait travaillé un projet cohérent et consensuel concernant ses besoins.

Dans un deuxième temps et très rapidement un groupe d'élus (D.GUILLERMARD, F.BEAUJEAN, F.MOLTER, C. LAUDE, R.GIRERD) devra de nouveau rencontrer Mr VERINAS (Conseil Général), afin de poursuivre éventuellement ce projet commun.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2009

SIGNALETIQUE : BILAN DE LA REUNION PUBLIQUE D'INFORMATION

Cette réunion fut une réunion très intéressante

Le public présent s'est particulièrement impliqué en posant de nombreuses questions concernant des thèmes variés comme le numéro des particuliers ou encore, l'adressage des commerces.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE BUREAU DE LA C.C.L.A DU 21 JANVIER 2010

Mr le Maire effectue un compte rendu oral très détaillé à tous les Conseillers présents des points abordés lors de la réunion de bureau du 21 janvier 2010.

- Le projet de Maison du lac
- L'utilisation de l'ancienne école primaire de NOVALAISE (AEL, bureaux CCLA, crèche).
- Pollution accidentelle de la LEYSSE.
- Opportunité d'adhésion au contrat GUIERS
- Elimination des fûts de la société NOVA
- Information sur le marché de la déchetterie
- Tarifs du camping du SOUGEYS pour la saison 2010
- Point financier
- Demande de classement « commune touristique » de la commune de DULLIN
- Versement d'une subvention pour solidarité avec la population d'HAITI (1000 Euros Fondation de France)

FINANCES

• Indemnité de conseil allouée au Receveur Municipal

La Trésorerie de Yenne nous adresse son décompte concernant l'indemnité de Conseil pour l'exercice 2008 d'un montant de 529.55 Euros. Cette indemnité est calculée sur la moyenne annuelle des dépenses des exercices 2006, 2007, 2008 soit 2 017 802 Euros. Il convient de délibérer pour établir le titre de paiement.

Accord du CM sur le paiement.

• Adhésion 2010 à l'ASADAC

Cet organisme nous fait suivre son bulletin d'adhésion pour l'année 2010. Nous sollicitons régulièrement l'ASADAC pour bénéficier d'une information particulière ou d'un renseignement spécifique et entre autres pour des missions d'expertises telles que celles diligentées sur l'urbanisme en cours de réalisation. Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion s'élève à la somme de 170.65 €.

Le CM donne son accord pour ce renouvellement

- **Adhésion 2010 au CAUE**

Nous avons reçu la demande de renouvellement du CAUE pour l'année 2010 par courrier du 5 courant lequel précise la mission de cet organisme :

. assistance technique limitée à 3 jours d'intervention (excluant toute mission de maîtrise d'œuvre) et depuis 2000, assiste le Conseil Général pour l'instruction des demandes de subventions au titre du FDEC, FACESSE, FACET et constructions scolaires.

L'adhésion est de 0.10 Euros par habitant.

Le CM donne son accord pour cette cotisation

- **Demande de subvention par Ecole Notre-Dame pour classe de découverte**

L'école N.D. sollicite une subvention dans le cadre d'un séjour des CM1-CM2 "classe de découverte" au SAPPEY EN CHARTREUSE du 17 au 21 mai 2010. Ce projet concerne 6 enfants de NOVALAISE. Le Conseil Municipal avait fixé sa participation en Janvier 2008 à 30 Euros par enfant domicilié sur la Commune.

Un vote positif est pris en ce sens pour participer à hauteur de 30 Euros par enfant domicilié sur la Commune

- **Proposition de Mr le Maire de voter une subvention supplémentaire au niveau communal pour les sinistrés d'HAITI**

Le versement d'une indemnité de 350 Euros à la Fondation de France est entériné par le Conseil Municipal

- **Information sur la clôture des comptes administratifs des budgets M14 – M49 – M4**

BATIMENTS

- **Travaux dans futurs locaux de la Bibliothèque municipale**

Le Centre de Vaccination a été fermé par les Services de la Préfecture le 18 Janvier 2010 et déménagé le mercredi 20 Janvier. Les locaux sont ainsi disponibles et les travaux envisagés pour l'aménagement de la bibliothèque pourront commencer rapidement.

Un état des lieux va être réalisé et les entreprises pressenties contactées pour que la Bibliothèque puisse être opérationnelle pour l'été.

URBANISME

- **D.I.A.**

Scp ARMAND et BENAT	A 3045 - 2970	Pétigneux	2 344 m ²
Scp ARMAND et BENAT	A 3246	Vaizieux	130 m ²
Scp ARMAND et BENAT	B 2009	Monthieux	573 m ²

- **Etat sur PC – CU – DT**

- **P.C.**

BERGER-SABBATEL Pascal	Les Perrets	Modificatif pour ouvertures et auvent
BOURBIA Abdelhakim	Le Clos de l'Epine	Maison avec 2 logements
MILLET Christelle	Route du col de l'Epine	Construction d'une terrasse

- **C.U.**

Scp ARMAND et BENAT	Vaizieux	Simple information
Scp ARMAND et BENAT	Pétigneux	Simple information
Scp ARMAND et BENAT	Monthieux	Simple information
Novalaise Immobilier	Les Goys	Cu opérationnel

- **D.P.**

CHOUIKHI Kamel	La Merlière	Division de parcelle en 2 lots
----------------	-------------	--------------------------------

VOIRIE & RESEAUX

- **Enfouissement du réseau France Télécom - secteur Les Perrets : prise en charge de l'étude, de la dépose des câbles aériens, de la fourniture et pose du matériel de câblage**

Nous avons eu connaissance du projet EDF ayant pour objet :

- . Le renforcement des réseaux,
- . L'enfouissement des lignes "basse tension"
- . La suppression des lignes aériennes.

Il serait opportun de profiter des travaux engagés par EDF pour enfouir également les lignes téléphone. Nous avons obtenu un devis de FRANCE TELECOM pour la réalisation de ces travaux pour un montant de 1233.88 € H.T.

Chaque fois qu'une opportunité d'enfouissement se présentera, celle-ci sera retenue pour limiter les frais et profiter des travaux en cours. Accord du Conseil pour la réalisation des travaux sur le secteur des Perrets.

DIVERS

- **Démission du 4^{ème} adjoint**

Lecture de la lettre d'Evelyne DIEZ au Préfet par Mr le Maire. Le Préfet a accepté cette démission. Monsieur le Maire prend acte de cette décision.

- **Création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe**

Frédéric RIGOTTIER GOIS occupe le poste d'Adjoint Technique 2^{ème} Classe. Il a passé le concours qu'il a réussi, lui permettant d'obtenir la qualification d'Adjoint Technique 1^{ère} Classe. Pour ce faire, il nous faut créer ce poste d'adjoint technique 1^{ère} classe.

Le poste est créé à l'unanimité des voix.

- **Dématérialisation des actes administratifs : approbation du principe de télétransmission**

Nous avons pris contact avec BERGER LEVRAULT "MAGNUS", l'un des opérateurs agréés par le Ministère pour obtenir un devis nous permettant d'utiliser ce dispositif de télétransmission. Celui-ci s'élève à la somme de 537 € H.T.

Pour la mise en place de ce système, il nous faut prendre une délibération pour :

- . Approuver le principe de télétransmission
- . Autoriser le Maire à signer la Convention utile avec la Préfecture en précisant quels sont les actes concernés par cette télétransmission selon la nomenclature ci-après.
- . Autoriser le Maire à signer le Contrat avec l'opérateur retenu.

Le principe de télétransmission appliqué aux actes administratifs est retenu, le Maire est chargé par le CM des contacts avec l'opérateur et la Préfecture pour la mise en place.

INFORMATIONS

- **Information sur le dépôt de plainte par la commune suite à la pollution d'un cours d'eau par fuel domestique, le 23/12/2009**

Un livreur a laissé verser par négligence grave, puisqu'il s'est absenté pendant la livraison, une quantité importante de fuel domestique dans la leysse. Les pompiers ont été alertés immédiatement et sont intervenus rapidement pour éviter une pollution du Lac. Monsieur le Maire a déposé plainte auprès de la Gendarmerie de ST GENIX SUR GUIERS pour "actes irresponsables".

Le Maire informe le CM que la CCLA ET LA FAPLA se sont portées parties civiles également.

- **Information sur projet COFORET et Centre Régional de la propriété forestière**

Séance levée à 22 h.45

Le secrétaire de séance

Gilles GROS

M. le Maire

Denis GUILLERMARD